

Contribution à la conférence de presse du mercredi 15 mars 2023
10h00–11h00, Politforum Käfigturm, Berne

Démarches antidémocratiques vers la légalisation du cannabis par le Parlement fédéral

*Andrea Geissbühler, conseillère nationale,
présidente de l'association faîtière «Drogenabstinenz Schweiz»*

La population suisse s'est déjà prononcée à deux reprises contre une légalisation du cannabis, c'est-à-dire contre un assouplissement de la Loi sur les stupéfiants. L'initiative sur le cannabis a été rejetée à 63% des voix et l'initiative «Droleg», en faveur de la légalisation de la drogue, même à 74%!

Première étape vers la légalisation: 10 grammes de cannabis autorisés

Les membres pro-cannabis au Conseil national et au Conseil des Etats ont contourné cette opinion négative de la population par des décisions parlementaires. En 2013, l'article 19b a apporté la modification suivante à la Loi sur les stupéfiants: «Celui qui se borne à préparer des stupéfiants en quantités minimales, pour sa propre consommation ou pour permettre à des tiers de plus de 18 ans d'en consommer simultanément en commun après leur en avoir fourni gratuitement, n'est pas punissable.»

La loi a ensuite fixé la quantité minimale à 10 grammes. Donc, volontairement ou par ignorance, il a été décidé au Conseil national et au Conseil des Etats que 10 grammes de cannabis pour sa propre consommation doivent être tolérés. Il n'a pas été tenu compte du fait que, selon la teneur en tétrahydrocannabinol – la substance provoquant l'ivresse –, il est possible de rouler jusqu'à une centaine de joints. Notamment des liquides cannabiniq ue au THC peuvent produire une ivresse comparable à celle de l'alcool fort.

Il est compréhensible que la police ne peut plus réprimer la consommation et le commerce illégaux du cannabis avec cette disposition législative. Elle se rendrait ridicule si elle se déplaçait avec une balance pour déterminer si la quantité d'une possession de cannabis est supérieure ou inférieure à 10 grammes. De même, les «gros poissons» ne se retrouvent qu'avec de petites quantités sur le marché noir, de sorte que cette législation sur le cannabis rend impossible la suppression du commerce et encourage ainsi l'abus de cannabis.

Deuxième étape vers la légalisation: la culture du chanvre CBD

En 2016, le Parlement fédéral a décidé que la culture de cannabis au cannabidiol (CBD) doit être légalisée. Par le biais de la «voie médicale», le chanvre CBD est vanté comme un remède miracle. Le fait que le cannabidiol ait des effets anxiolytiques, relaxants et antispasmodiques, par exemple en cas de sclérose en plaques et de rares formes d'épilepsie, était connu depuis longtemps et son utilisation médicale était autorisée. Il est toutefois évident que le principe actif du cannabidiol n'est pas inoffensif pour les enfants et les adolescents. Car ceux-ci doivent

pouvoir s'affirmer et s'épanouir à l'école et dans le monde du travail avec un esprit éveillé. Le fait que, selon la quantité de chanvre CBD consommée, la teneur minimale en THC augmente également, a été ignoré par les parlementaires lors de cette décision irresponsable.

La disposition selon laquelle la teneur totale en THC ne doit pas dépasser 1% est une farce. Cela a déclenché un jeu de cache-cache indicible et une confusion dans la population entre les cultures illégales de chanvre à THC en plein air et en intérieur et les cultures légales avec du chanvre à CBD. En raison de l'apparence et de l'odeur identiques des plantes à CBD légales et des plantes à THC illégales, les personnes directement concernées – la police, les enquêteurs de la brigade des stupéfiants, les juristes, les procureurs, les responsables du domaine agricole – n'ont pas pu appliquer cette disposition dans la pratique. Ce vide juridique insatisfaisant entraîne un engagement important de moyens et de personnel.

Avec mon initiative parlementaire demandant la déclaration de toutes les cultures de chanvre, on aurait pu remédier à ce problème tentaculaire. Toutes plantations non-déclarées seraient alors détruites aux frais du producteur, sans devoir vérifier s'il s'agit de plantes à CBD ou THC. L'adoption d'un tel article de loi aurait clairement été une mesure préventive. Car suite à la grande disponibilité de chanvre du pays, nos jeunes sont parmi les champions du monde peu glorieux de la consommation de cannabis. Ces deux étapes de légalisation – décidées *uniquement* au niveau parlementaire – ont sapé notre démocratie directe. La population a été ignorée lors de ces choix décisifs.

Troisième étape vers la légalisation: la vente par l'Etat de joints illégaux

Avec l'article de loi voté au Parlement concernant les essais pilotes – à Berne, il s'agit de la remise de joints au THC à des consommateurs avérés par des pharmacies –, la confiance envers ces professionnels est compromise. «La mission des pharmacies consiste à délivrer des produits thérapeutiques et non des stupéfiants. Le Conseil-exécutif s'opposerait également à la vente de tabac dans les pharmacies si quelqu'un le demandait», constate à juste titre la Direction de la santé publique du canton de Berne.

Le fait qu'il existe une tolérance zéro dans la circulation routière, mais que les participants à l'étude puissent se procurer des joints avec jusqu'à 20% de THC, sans devoir déposer leur permis de conduire, montre à quel point ces dispositions sont irresponsables. Etant donné que le développement du cerveau n'est achevé qu'à l'âge de 25 ans environ, mais que des jeunes de 18 ans peuvent déjà participer aux essais, nous estimons que même la Constitution fédérale est violée.

Il est frappant de constater que les promoteurs sont avant tout des politiciens verts, qui se mobilisent habituellement pour la santé de la population et prêchent contre les pesticides, les gaz d'échappement des voitures et les émissions de CO₂, tout en luttant férocement en faveur de la légalisation de la consommation nocive de cannabis. L'abandon du but de l'abstinence des stupéfiants ne fait pas vraiment preuve de durabilité. Quant aux Verts libéraux et aux Libéraux-Radicaux qui exigent la légalisation des drogues, ils ne tiennent pas compte du fait qu'une personne dépendante perd sa liberté d'agir selon sa volonté.

A mon avis, les médias ne parlent pas assez des jeunes fumeurs de joints qui ratent le coche à l'école et dans leur apprentissage en hypothéquant ainsi leur avenir. Au lieu de lancer des campagnes de prévention efficaces, les essais de cannabis à usage récréatif transmettent aux enfants et aux adolescents le message qu'une consommation régulée de cannabis est inoffensive, voire un remède délivré par les pharmacies.

Les faits concernant les effets négatifs de la légalisation du cannabis au Colorado (Etats-Unis), au Canada, en Uruguay et dans d'autres Etats peuvent être consultés dans les brochures

d'information de nos associations. Les recettes fiscales élevées et alléchantes ne doivent pas être une raison pour exposer nos jeunes aux risques de dépendance.

Au lieu de stopper toute nouvelle étape vers la légalisation et de combler les lacunes actuelles de la loi, le Conseil fédéral adapte petit à petit la Loi sur les stupéfiants dans le sens du lobby de la drogue. Et ce, bien que l'on ait promis d'attendre l'évaluations finales des essais pilotes dans 3 à 5 ans. Cette approche antidémocratique est inacceptable.

Nous demandons aux décideurs, et en particulier aux pharmaciens, d'assumer leurs responsabilités et de respecter l'éthique professionnelle pour le bien de nos enfants et de la société dans son ensemble.